

# CHERONNIAC



N° 4

Décembre 2017

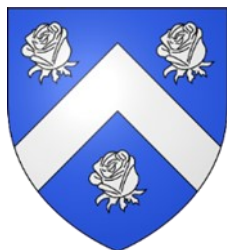
*Réalisé par la Commission Communale de la Communication*







# CHERONNAC



## *Le mot du Maire*

Décembre 2017

Mesdames et messieurs,  
Mes chers concitoyens, chers amis,

L'aube de la nouvelle année est le moment propice pour dresser des bilans, tirer des enseignements mais aussi pour planifier de nouveaux projets importants.

L'année 2017 qui vient de se terminer a été riche en bouleversements dans notre organisation territoriale : création de grandes régions, fusion des communautés de communes avec un transfert de nouvelles compétences. La compétence GEMAPI (Gestion des rivières, des inondations ...) va être transférée début 2018 et l'assainissement et l'eau en janvier 2020.

Tous ces regroupements, ces transferts imposés éloignent le citoyen des lieux de décisions sans apporter un plus pour le service au public mais la loi NOTRE impose.

La communauté de communes « Porte Océane du Limousin » va fêter 2 ans d'existence. Elle est le fruit du souhait des 13 communes de se marier pour créer une communauté au service des collectivités membres et de leurs habitants. Durant ces 2 ans de nombreux projets structurants ou études ont été lancés :

- La maison de santé pluridisciplinaire, La cite du cuir, La maison du papier,
  - La base de loisirs multi activités,
  - La zone artisanale de BOISSE, La création de l'office de tourisme intercommunal,
  - L'harmonisation des OM associée à des réflexions sur la redevance incitative,
- .....

La municipalité quant à elle, est restée pragmatique, même si les dotations de l'état ont fortement diminué, elle a continué à investir en 2017 en bordant les projets de telle façon que l'impact fiscal soit limité pour les contribuables dans un environnement financier contraint, tout en restreignant le recours à l'emprunt. Il est important de souligner que la trésorerie et l'endettement de la commune de CHERONNAC sont restés corrects.

L'année 2017 a été le témoin de certaines réalisations sur notre commune:

- ▶ La création dans les allées du cimetière, en limite des caveaux, d'une bordure en ciment coloré qui permet de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.
- ▶ Le remplacement de la débroussailleuse dont le coût d'entretien devenait trop dissuasif. Celle-ci est utilisée entre autre pour l'entretien des chemins de randonnée.
- ▶ Installation d'un poêle à granulés dans le nouveau bâtiment communal.
- ▶ La réalisation par le SEHV (Syndicat d'électrification de la Haute Vienne) d'une étude énergétique des bâtiments communaux et véhicules ; étude qui concrétisera la priorisation des différentes actions permettant de réduire la facture énergétique.
- ▶ Le déplacement de la station météo sur le terrain communal.

Bien que les collectivités subissent toujours les effets d'une pression budgétaire constante, nous continuerons durant les deux années à venir à avancer, avec prudence. Les plans de financement des nouveaux projets seront inévitablement difficiles à élaborer. Mais la municipalité envisage :

- Restauration cloche église → demandes de subvention en cours.
- Restructuration préau → demandes de subvention en cours.
- Limitation vitesse bourg → Etude en cours (par l'ATEC87).
- Achat four cuisine polyvalente.
- Agrandissement cimetière → procédure en cours (par l'ATEC87).
- Remplacement et déplacement chaudière Mairie → chaudière à granulés sous le préau réaménagé.
- Etude pour création d'un nouvel appartement au-dessus de la salle du conseil.

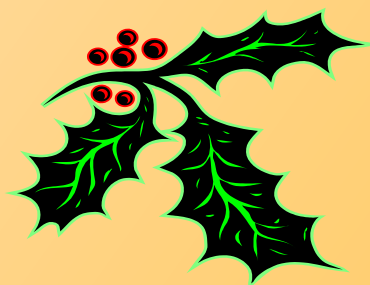
Il est bien sûr important de prendre en compte le fait que cette liste n'est ni exhaustive ni validée à ce jour compte tenu de l'incertitude des subventions.

Mais oublions quelques instants tous ces problèmes pour penser aux moments festifs de fin d'année.

Comme les oiseaux laissons derrière nous ce que nous ne pouvons pas porter : tristesses, douleurs, rancunes, regrets. Laissons cette nouvelle année nous montrer que la vie est belle et source de joies. Heureuse année 2018 à vous tous.

## Meilleurs voeux

Le maire  
Raymond VOUZELLAUD.





Ladies and Gentlemen,  
Fellow residents, Dear friends

The dawn of a new year is the right moment to draw conclusions, learn lessons and also to make plans for important new projects.

2017, which has just drawn to its close, has brought a variety of upheavals in our territorial organisation : the creation of large regions, the fusion of communities of communes, bringing with it a transfer of new responsibilities. The responsibility for GEMAPI (River and flood management ...) will be transferred at the beginning of 2018 and water and sewerage in January 2020.

All these regroupings, and imposed transfers distance the citizen from the decision making centres without bringing any improvements in public services, however, the law NOTRe imposes it upon us.

The community of communes « Porte Océane du Limousin » will be celebrating 2 years of its existence. It is the result of 13 communes wishing to join together to form a community that can serve its member collectivities and their inhabitants. During these 2 years various structural projects or studies have been launched:

The multi disciplinary health centre, the city of leather, the paper museum,

The multi activity leisure base

The BOISSE artisanal zone, the creation of the inter-communal tourist office

The harmonisation of the household waste disposal system and ideas on a new form of charging.

.....

The municipality, itself, has remained pragmatic, and even though state subsidies have been greatly reduced, in 2017, it has continued to invest by approaching projects in such a way that the fiscal impact on the tax payer may be limited. All this has been achieved within a constrained financial environment, whilst at the same time limiting the need to borrow. It is important to highlight the fact that both the accounts and level of borrowing in the commune of CHERONNAC remain sound.

2017 has seen certain undertakings in our commune:

- ▶ The creation, in the pathways of the cemetery and around the tombs, of a margin of coloured cement, thus helping us to reduce the use of herbicides.
- ▶ The replacement of the bush cutter, whose maintenance was becoming too costly. It is mostly used to maintain the ramblers' pathways
  - ▶ The installation of a pellet burning stove in the new communal building
- ▶ The completion by SEHV (The electrification union of the Haute Vienne) of an energy study on the communal buildings and vehicles; a study to help prioritise the different action required in order to reduce energy bills
- ▶ The housing of the weather station on the communal ground

Although the communes continue to suffer the effects of constant budgetary pressure, we will continue to move forward, with prudence, over the next two years. The plans for the financing of our new projects will inevitably be difficult to realise.

However, the municipality envisages undertaking the following:

- Restoration of the church clockè request for subsidies in hand
- Restructuring of the préau è requests for subsidies in hand
- A speed limit in the bourg è Study being undertaken (by ATEC87)
- Purchase of an oven for the kitchen in the village hall
- Enlargement of the cemeteryè procedure in hand (by ATEC87)
- Replacement and removal of the existing central heating boiler in the Mairie è a pellet burning boiler to be re-sited under the renovated préau
- Study into the creation of a new apartment above the council chamber

It is of course important to take account of the fact that this list is, to date, neither exhaustive nor validated, given the uncertainties surrounding any possible subsidies.

But let us forget all these problems for a few moments and think instead of the festive times to be enjoyed this year end.

Like the birds, let us leave behind us all those things that we cannot carry: sadness, pain, bitterness, regrets. May this New Year prove to us that life is good and a source of joy. A happy 2018 to you all.

The mayor  
Raymond VOUZELLAUD.

# INFOS VIE PRATIQUE

## Tarifs de location de la salle polyvalente

| OBJET   | PERSONNE COMMUNE | HORS COMMUNE |
|---|------------------|--------------|
| Mariage banquet   | 75 €             | 110 €        |
| Lendemain   | 35 €             | 50 €         |
| 3 <sup>ème</sup> jour   | 35 €             | 50 €         |
| Vins d'honneur  | 40 €             | 55 €         |
| Exposition  | 30 €             | 30 €         |
| Manif associatives 1 <sup>ère</sup> gratuite Chéronnac suivante | 30 €             | 85 €         |
| Couverts par personne   | 0,50 €           | 0,50 €       |
| Casse par personne  | 1,50 €           | 1,50 €       |
| Nettoyage non effectué  | 100 €            | 100 €        |
| Sono  | 15 €             | 15 €         |

## Tarifs de location du chapiteau :

Associations de la commune : gratuit.

Communauté de communes Porte Océane du Limousin : gratuit.

Communes de la communauté de communes de la Porte Océane du Limousin : gratuit.

particuliers de la commune (chapiteau installé sur la commune) : 120 €.

Particuliers de la commune (chapiteau installé sur une commune limitrophe à Chéronnac) : 300 €.

Communes ou associations hors communauté de communes de la POL (chapiteau installé sur une commune limitrophe à Chéronnac) : 300 €.

Personnel de la commune (chapiteau installé sur la commune du domicile) : 120 €.

Caution : 500 €.

Le transport du chapiteau en dehors de la commune est à la charge du locataire.

Un employé communal est obligatoirement présent au montage et au démontage du chapiteau.

Le locataire doit apporter la preuve d'une responsabilité civile assurant le chapiteau.

## Tarifs des photocopies :

**Photocopies délivrées aux usagers :**

Noir et blanc : les 2 premières gratuites et 0.20 € à partir de la 3<sup>ème</sup>.

Couleurs : 0.50 € à partir de la première.

**Photocopies délivrées aux associations :**

Noir et blanc : gratuites.

Couleurs : 0.25 € à partir de la première.

## Bloc-notes

**Mairie et poste :** 1 place de la Mairie

tél : 05.55.48.60.80

Fax : 05.55.48.82.69

Mail : mairie.cheronnac@orange.fr

**Heures d'ouverture :**

Lundi : 8h30-12h30/13h-15h45

Mardi : 8h30-12h30/13h-15h45

Mercredi : 8h30-12h30

Jeudi : 8h30-12h30/13h00-15h30

Vendredi : 8h30-12h30/13h00-15h30

Samedi : 8h30-12h00

## **Site internet de la commune :**

Il est rappelé que le site est en place et peut être consulté sur **chéronnac.fr**

Les comptes rendus peuvent y être consultés même par nos amis anglophones car ils sont traduits.

Afin de le faire vivre merci de faire remonter les remarques.

## **Nouveau pizzaiolo :**

Un nouveau pizzaiolo est de passage sur notre commune et s'installe tous les jeudis soirs à partir de 18 heures sur le place centrale du Bourg.

Numéro de téléphone : 07.69.92.32.37



# INFOS VIE PRATIQUE

## Informations sur la mise en place des nouveaux compteurs LINKY :

Le remplacement des anciens compteurs est maintenant terminé sur l'ensemble de la commune sauf cas particuliers où une étude était nécessaire.

## Horaires de la déchetterie :

|                 |           |         |
|-----------------|-----------|---------|
| <b>Lundi</b>    | 10 h-12 h | 15h-18h |
| <b>Mardi</b>    | Fermée    | Fermée  |
| <b>Mercredi</b> | Fermée    | 15h-18h |
| <b>Jeudi</b>    | Fermée    | 15h-18h |
| <b>Vendredi</b> | Fermée    | 15h-18h |
| <b>Samedi</b>   | 9h-12h    | 14h-18h |

## Heures et jours de passage des éboueurs :

Les poubelles sont ramassées habituellement dans la nuit du mardi au mercredi et le mercredi. Par contre, si le jour de ramassage est férié, les poubelles sont ramassées le jour suivant.



## JE M'INSCRIS

POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Mois de la collecte : .....(cf calendrier de collecte au verso)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone (obligatoire) : .....

Liste précise des encombrants à collecter : .....

Fauille à renseigner soit en mairie, soit au service déchets ou 05 55 71 78 78 ou à envoyer à [service-dechets@pol-cdc.fr](mailto:service-dechets@pol-cdc.fr), minimum 7 jours avant la date prévue de la collecte.

Seuls les déchets inscrits et faisant partie des déchets acceptés seront collectés. Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public en limite de propriété la veille du jour de collecte à partir de 19h.

### DÉCHETS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE

Déchets ménagers trop grand, trop lourd qui ne pourraient rentrer dans votre voiture, mais qui peuvent être collectés par deux agents :

- Literie : sommier, matelas
- Le gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, ...
- meubles : buffet, canapé, tables, armoires, ...
- chauffe-eau
- etc...

### DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETERIE

- déchets ci-dessus
- déchets liquides y compris récipients vides : peintures, huiles, hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...
- déchets provenant de travaux publics ou particuliers : déblais, gravats, plâtre et Placoplatre, rail/barre/tuyau métalliques ou plastiques, tuile, tôle de bardage, cadre de fenêtres, porte, planche, carrelage, revêtement mural et de sols, câble et protection électriques, équipements sanitaires (WC, baignoire, évier, bac à douche), clôture (grillage et piquet), ...
- bois de chauffage ou de charpente
- déchets verts
- déchets destinés à la collecte en apport volontaire : cartons/emballages, papiers, verre
- déchets ménagers de petites tailles : petit électro-ménager (téléviseur, chaîne hi-fi, lecteur CD/DVD, four micro-onde, aspirateur, cafetière...) équipement informatique, ampoule/héon, balai, chaise, vélo, arrosoir, jouet, couvert et ustensile de cuisine, textile, couette, bidon, cagoot, téléphone, pot de fleur, outils de jardinage et de bricolage ...

### DÉCHETS REFUSÉS

- déchets des professionnels (artisans, commerçants, industriels et agriculteurs)
- déchets non ménagers et/ou toxiques : équipement automobile, pneus, bouteilles de gaz, amiante ...

La collecte des encombrants s'effectue, pour le secteur de Chéronnac, normalement le dernier mercredi de chaque mois.

Merci de passer par la mairie pour en faire la demande.

# INFOS VIE PRATIQUE

## Information sur le Recensement National

Les jeunes filles et les jeunes garçons atteignant leur seizième année sont priés de s'inscrire en mairie sur les listes de recensement national, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de leur anniversaire munis du livret de famille des parents et d'une facture. L'attestation est nécessaire pour les inscriptions aux concours, examens, permis de conduire.

**Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :**

Centre du Service National  
88, rue du Pont Saint Martial  
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés :  
**05.55.12.69.92**

Email : **csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr**

Ou consulter le site internet :  
**<http://www.defense.gouv.fr>**  
(rubrique JDC)



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)





# BUDGET 2017

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION D'EXPLOITATION

| <i>DEPENSES</i>                      | <i>Montant</i>    | <i>RECETTES</i>                        | <i>Montant</i>    |
|--------------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL          | 530 094.00        | PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE       | 12 310.00         |
| CHARGES DE PERSONNEL                 | 175 000.00        | IMPOTS & TAXES                         | 111 527.00        |
| AUTRES CHARGES GESTION COURANTE      | 72 125.00         | DOTATIONS SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS | 97 153.00         |
| ATTENUATION DE PRODUITS              | 0                 |  |                   |
| CHARGES FINANCIERES                  | 4 000.00          | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE    | 21 000.00         |
| DEPENSES IMPREVUES                   | 41 000.00         |  |                   |
| VIREMENT SECTION INVEST              | 2 800.00          |  |                   |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV | 7 660.00          | EXEDENT REPORTE                        | 590 689.00        |
| <b><i>TOTAL des DEPENSES</i></b>     | <b>832 679.00</b> | <b><i>TOTAL des RECETTES</i></b>       | <b>832 679.00</b> |

### SECTION D'INVESTISSEMENT

| <i>DEPENSES</i>                  | <i>Montant</i>    | <i>RECETTES</i>                        | <i>Montant</i>    |
|----------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES      | 40 700.00         | SUBVENTION D'INVESTISSE                | 26 925.00         |
| RESTES A REALISER                | 62 480.00         | DOTATIONS, FONDS DIVERS                | 13 270.00         |
| EMPRUNTS, DETTES ASSIMIL         | 14 500.00         | EMPRUNTS, DETTES ASSIMIL               | 4 600.00          |
|                                  |                   | VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT        | 2 800.00          |
|                                  |                   | AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS      | 7 606.00          |
| OPARATIONS PATRIMONIALES         | 648.00            | RESTES A REALISER                      | 16 497.00         |
|                                  |                   | OPARATIONS PATRIMONIALES               | 648.00            |
|                                  |                   | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES | 18 882.00         |
|                                  |                   | EXCEDENT REPORTE                       | 27 100.00         |
| <b><i>TOTAL des DEPENSES</i></b> | <b>118 328.00</b> | <b><i>TOTAL des RECETTES</i></b>       | <b>118 328.00</b> |

# BUDGET 2017

## BUDGET ASSAINISSEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT       |                  |  |                  |
|---------------------------------|------------------|--|------------------|
| <i>DEPENSES</i>                 | <i>Montant</i>   | <i>RECETTES</i>                                | <i>Montant</i>   |
| CHARGES A CARACTERE GENERAL     | 1 438,00         | RECETTE DE GESTION DE SERVICES                 | 31 520,00        |
| CHARGES FINANCIERES             | 2 055,00         | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 7 235,00         |
| DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION | 15 707,00        |  |                  |
| RESULTAT REPORTE                | 19 585,00        |  |                  |
|                                 | <b>38 785,00</b> | <i>TOTAL des RECETTES</i>                      | <b>38 785,00</b> |

| SECTION D'INVESTISSEMENT  |                  |                           |                  |
|---------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| <i>DEPENSES</i>           | <i>Montant</i>   | <i>RECETTES</i>           | <i>Montant</i>   |
| DEPENSES REELLES          | 9 570,00         | RECETTES D'ORDRES         | 15 707,00        |
| DEPENSES D'ORDRES         | 7 264,00         | RESULTAT REPORTE          | 1 127,00         |
| <i>Total des DEPENSES</i> | <b>16 834,00</b> | <i>TOTAL des RECETTES</i> | <b>16 834,00</b> |

| <i>BUDGET C.C.A.S.</i>             |                 |                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT          |                 |                                    |                 |
| <i>DEPENSES</i>                    | <i>Montant</i>  | <i>RECETTES</i>                    | <i>Montant</i>  |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 3 339,00        | PRODUITS DES SERVICES DES DOMAINES | 36,00           |
|                                    |                 | RESULTAT REPORTE                   | 3 303,00        |
| <i>Total des DEPENSES</i>          | <b>3 339,00</b> | <i>Total des RECETTES</i>          | <b>3 339,00</b> |

### Taxes communales

Il a été décidé cette année de ne pas changer les taux qui avaient été modifiés l'année précédente suite à la fusion des communautés de communes.

Ainsi ils sont de :

- 11.06 % pour la taxe d'habitation.
- 11.22 % pour le foncier bâti.
- 60.59 % pour le foncier non bâti.

### Taxe d'assainissement

Après vérification auprès de la SAUR, il s'est avéré que certains ménages qui étaient raccordés aux assainissements collectifs ne payaient pas de taxe qui était de 35 € par an. Les listes ont été revues et corrigées.



# VIE COMMUNALE

## Travaux réalisés :

- **Aménagement des allées du cimetière**

Il avait été décidé l'année dernière de reprendre les allées du cimetière en remplaçant les gravillons par du béton coloré et ceci afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

L'étude avait été faite par l'ATEC avec une estimation de 47 500 €. Les appels d'offres avaient été lancés ainsi que les demandes de subvention. C'est l'entreprise BMTM de Limoges qui a été retenue pour un montant de

34 166,40 € TTC. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 45 %. Un supplément de travaux a été réalisé afin de prévoir de futures places disponibles.

Les travaux sont maintenant réalisés et il faut attendre que le gazon pousse pour retrouver un bel ensemble.

Des pancartes ont été mises en place pour retrouver plus facilement les emplacements.

Afin de pouvoir gagner de la place une nouvelle étude va être lancée par l'ATEC pour aménager les terres en bas du cimetière.

Il est nécessaire également de rappeler aux futurs acquéreurs de parcelles au cimetière qu'il est important de préciser le nom des personnes susceptibles d'être inhumées dans le futur tombeau car aucun ajout ou retrait ne peut être apporté après le décès de l'acquéreur.



- **Station météo**

La station météo qui jusqu'à présent était positionnée dans le Bourg a été déplacée. Elle est maintenant sur le terrain communal entre le lotissement et le bâtiment communal. Une convention a été signée avec Météo France pour cette opération.



- **Appartement presbytère**

Les travaux de réfection de l'appartement du 1er étage du presbytère ont été réalisés et celui-ci a été rapidement loué. La remise en état de la partie commune des deux appartements a été réalisée par les employés communaux.



- **Achat poêle à granulés**

Afin de limiter la consommation électrique au local des chasseurs, il a été décidé de remplacer les convecteurs électriques par un poêle à granulés. Celui-ci a été fourni et installé par les Etablissements Bouchet de Rochechouart pour un montant de 3 426.00 € subventionné à hauteur de 35 % par le conseil départemental. La fourniture des granulés est à la charge de l'ACCA.

- **Achat matériel**



L'ancienne épareuse étant vieillissante avec de nombreux problèmes, il a été décidé de la changer. Trois entreprises ont été consultées : Lavergne Chastaing à Oradour sur Vayres, Ets Lalay à Verneuil et SARL LANAUD à Vayres. Après avoir pas mal débattu sur le choix technique c'est l'entreprise LALAY qui a été retenue pour un montant de 24 000 € avec reprise de l'ancien matériel. Celle-ci a été livrée et montée sur le tracteur et est en service depuis le début du mois d'octobre.



### Projets à venir :

- **Réfection du hangar de stockage devant la mairie**

La toiture de ce local étant en triste état, il a été demandé à l'ATEC de faire une étude pour refaire entièrement le local. Des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'état ont été demandées.

- **Réalisation de ralentisseurs aux entrées du bourg**

Afin de limiter la vitesse aux entrées du bourg il a été demandé à l'ATEC de réaliser une étude. Cette étude sera présentée au conseil municipal début 2018 avec plusieurs solutions.

- **Restauration de la cloche de l'église**

Les devis de dépose et de réparation ont été demandés ainsi que les subventions. Cette opération devrait voir le jour l'année prochaine et elle nécessitera la reprise de la charpente de l'église pour pouvoir sortir la cloche. C'est une opération qui est estimée à 20 889 € TTC.

- **Maison Giry**

Cette opération que l'on pensait pouvoir faire avec l'achat et la rénovation est abandonnée. Les subventions n'ont pas pu être accordées à temps et le propriétaire a trouvé un nouvel acquéreur.



# MANIFESTATIONS - ANIMATIONS

## vœux :



Ces dernières années, la commune a accueilli de nombreux européens. Il était important que ces nouveaux venus fassent plus amplement connaissance avec les chéronnacois dans un moment convivial. C'est pour cela que le maire et le conseil municipal ont décidé d'offrir un verre de l'amitié avec toasts préparés par Jean Coldeboeuf, pour la nouvelle année 2017. Beaucoup d'élus de la communauté de communes étaient présents et la population est venue nombreuse pour cette occasion.



## Repas des aînés :



C'était le 18 février que la municipalité avait donné rendez vous à nos aînés pour un repas copieux concocté par le traiteur SUTRE. Nous n'avons pas été déçu et les 90 convives qui étaient présents ont bien apprécié. Quelques uns ont pu donner de la voix en chanson et la concurrence était rude avec nos amis britanniques. C'était un bon moment de convivialité qu'il est bon de partager afin d'oublier les soucis quotidiens.

## Commémoration du 8 mai :



Ce fut une nouvelle fois une belle commémoration avec de nombreux participants. Le temps était de la partie et nous avons eu l'honneur d'avoir une équipe de militaires venue du régiment de Brive. De nombreux enfants étaient présents avec les participations aux discours d'Océane et de Zoé et celle de Téo en temps que porte drapeaux. Celui-ci s'est vu remettre une médaille



et un diplôme de porte drapeau.

Beaucoup de nationalités étaient représentées et c'est Mr Chisholm qui a fait le discours en anglais.

C'est toujours un immense plaisir pour la municipalité ainsi que pour les anciens combattants de voir une telle participation.



## Journées internationale des forêts :



C'est le 23 mars qu'a eu lieu cette manifestation sur Chéronnac, proposée par la POL et le Parc Naturel Régional Périgord Limousin. C'est une vingtaine d'arbres qui ont été plantés sur le terrain communal situé à Peyrassoulat sur les bords de la Tardoire. Cette plantation a été réalisée par les élèves de l'enseignement primaire de Chéronnac encadrés par des parents, agents communaux et supervisée par Laure Dangla responsable de la mission forêt au PNR.



Souhaitons une bonne reprise à ces arbres et qu'ils ne fassent pas le régal des chevreuils.



## Journée organisée par l'ARAL:

C'est le 20 mai que les membres de l'ARAL (Association Régionale des Amis du Limousin) s'étaient donnés rendez vous dans notre commune dans le but de mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de notre belle région.

Cette journée avait commencée le matin aux Salles Lavauguyon avec la visite de l'église. Elle devait se poursuivre par une randonnée (qui n'a pas eu lieu à cause du mauvais temps) pour aller au château de Lavauguyon. La visite du château s'est faite malgré tout.



Suite à cela les participants ainsi que d'autres personnes se sont retrouvés à la salle polyvalente de Chéronnac autour du repas élaboré par Jean Coldeboeuf du Bar de la Source.

Cette journée s'est poursuivie par la visite de la source de la Charente et de l'église animée par Mr Jean-Luc Marcillaud. Les participants ont pu assister à une chorale occitane au sein de l'église.

C'est après tout cela que la municipalité a offert un vin d'honneur à la salle polyvalente.

L'ensemble de l'équipe municipale remercie vivement l'association ARAL et son Président d'avoir pensé à notre commune dans leur programme afin de la mettre en valeur. Le seul regret fut le temps qui n'était pas vraiment de la partie.





## Marché festif :

Depuis quelques années, quelques communes de la POL organisait des marchés de producteurs. En 2016, c'est la POL qui a pris en charge l'organisation de ces événements et c'est devenu des marchés festifs. En 2017, Chéronnac et les Salles Lavauguyon se sont ajoutés à ces communes pour en organiser un. C'est le 25 août qu'il a eu lieu à Chéronnac, de nombreux producteurs étaient présents et ça a été un vrai succès, de nombreux repas ont été servis. L'année prochaine, Mr Vouzellaud a promis de changer l'organisation de façon à ce que les producteurs aient plus de places pour poser leur stand. Ce sera la fête pour tout le monde.



## Cross :

C'est le 4 novembre que s'est déroulé la 27ème édition du cross de Chéronnac organisé par l'UFOLEP et le ROC Athlé. Cette journée qui pour une fois ne s'est pas déroulée sous la pluie a rencontré une vive participation. C'est plus de 230 participants qui s'étaient donnés rendez-vous pour une journée de plein air aux abords des sources de la Charente.

Cette journée a débuté par une épreuve de marche nordique et s'est poursuivie par plusieurs épreuves de cross en fonction des âges et des catégories des différents participants.

La commune a été représentée dans les différentes disciplines par quelques participants et ils peuvent être fiers ; la commune les félicite.

Cette journée s'est terminée par une remise de médailles et de coupes qui exceptionnellement a eu lieu sous un chapiteau, la salle polyvalente étant déjà prise.



Un grand merci aux organisateurs de l'UFOLEP et de Roc Athlé et aux propriétaires du terrain Mr et Mme DE RANCOURT qui ont permis le déroulement de cette épreuve sur leur propriété.

Les plus courageux ont une année pour se préparer pour la prochaine édition !



## Commémoration du 11 novembre :

C'est par une journée grise et pluvieuse que s'est déroulée cette commémoration à l'image de cette guerre qui s'est terminée il y a presque un siècle.

Le mauvais temps n'avait pas rebuté les participants et c'est toujours avec une grande émotion que cette cérémonie a eu lieu. Un grand merci aux enfants qui se sont joints à ce moment de souvenir et notamment à Léo TERRIS-ROUGIER qui a lu le discours des anciens combattants ainsi qu'à la population britannique dont le discours a été lu par Mr DEADMAN.

A cette occasion, la commune avait investi dans une sono portable afin de pouvoir faire les discours et de passer les différentes musiques liées à ce type d'événement.

Merci aussi à l'association des anciens combattants qui ont organisé cette cérémonie et à son président Mr ARNAUD. Un vin d'honneur était offert par la commune dans la salle polyvalente à la fin de la cérémonie.



# Evènement exceptionnel



La naturalisation d'une habitante  
d'origine anglophone :

## Margaret Schooling

Le 17 juin 2017,

Une réception dans notre salle polyvalente qui faisait suite à la cérémonie de naturalisation en Préfecture de Margaret, était un moment important pour chacune et chacun d'entre nous et pour notre commune, puisqu'elle marquait dorénavant son appartenance à notre communauté. C'est pourquoi en tant que Maire, j'ai voulu donner de la solennité à cette cérémonie.

Ce jour était pour elle l'aboutissement d'un parcours qui a débuté avec son arrivée sur le sol français

Elle aurait pu continuer à garder son statut d'étrangère vivant régulièrement sur notre sol mais elle a choisi une autre voie, celle de devenir française.

C'est une belle et grande décision. C'est une décision grave, une décision qui témoigne d'une volonté profonde de rejoindre notre communauté nationale en adhérant à notre mode d'existence et à nos lois.

**C'est un acte essentiel de sa vie qui l'engage**

## **An unusual event in our commune :**

The French naturalisation of a British resident :  
**Margaret Schooling**

On the 17th June 2017

A reception in our village hall, following on from the naturalisation ceremony for Margaret in the Préfecture, was an important moment for each and every one of you and for our commune, since it marks, from here on, her membership of our community. This is why, as the Maire, I wanted to give some solemnity to this ceremony.

This day was the fulfilment of a journey which began with her arrival on French soil.

She could have continued to keep her status as a foreign resident living permanently in our country, but she chose another route, that of becoming French.

It is a fine and great decision. A serious decision, a decision which demonstrates a deep desire to join our national community by engaging in its way of life and its laws.

**It is a key event in her life which commits her.**

**Becoming French is not just simply an administrative formality. It is a fundamental act ;**

An act which commits her personally, to the very depth of her heart. and soul.

Of course, becoming French, is to benefit from same rights as all of our fellow countrymen. But becoming French is also to be aware that every citizen also has duties.

**The first duty is to respect the law.**

France is a republic, indivisible, secular, democratic and social. Legally, she guarantees equality for all her citizens irrespective of their origins, race, religion, or sex. She is tolerant of all beliefs.

Liberty, equality, fraternity: this motto of the Republic from here on is hers. In a world subject to ever more violence, misery and suffering, this motto takes on all the more meaning. Margaret must serve the Republic, protect it and help to make it great.

**Becoming French is also to integrate fully into our country, into our territory.**

This new citizenship therefore gives her the right to decide the future of our country by giving her the right to vote. This right, acquired long ago to overcome tyranny, must be exercised: it is as much a duty as a right. Margaret has for many years been involved, in our commune and in various associations. I could perhaps mention here the association « Pierre de Lune » where she has been involved in many activities.

## **Devenir français, c'est également s'intégrer pleinement à notre pays, dans notre territoire.**

Cette nouvelle citoyenneté lui confère ainsi le droit de décider de l'avenir de notre pays par le droit de vote. Ce droit acquis jadis contre les tyrannies, il faut l'exercer : c'est tout autant un devoir qu'un droit de plus. Margaret est depuis de nombreuses années, insérée dans notre commune et dans diverses associations. Je voudrais citer « Pierre de Lune » où elle assure de nombreuses actions

## **Devenir français, c'est bien entendu également s'engager à acquérir la maîtrise de notre langue ; langue que Margaret pratique déjà**

Le français est la langue de tous nos concitoyens. Notre devoir est de faire vivre cette langue qui est le fondement de notre culture ; culture que nous devons transmettre, dans toute sa richesse et sa pureté, aux générations futures.

Chaque homme et chaque femme de notre communauté nationale, à laquelle il appartient doit participer à la préparation de cet avenir commun.

Elle avait demandé à rejoindre notre communauté nationale et la France lui dit oui. C'est un honneur qu'elle fait. Elle doit en être digne. Mais son choix l'honore aussi. Je suis heureux et fier de l'accueillir parmi les concitoyens dans notre commune : CHERONNAC

## **Ce pays, elle doit l'aimer de tout son cœur, le protéger, le servir.**

Je voudrais citer cette très belle phrase

« Mes chers concitoyens ne pensez pas d'abord à ce que la France peut faire pour vous mais à ce que vous pouvez faire pour la France ».

Et moi je vous demande, MARGARET, au nom de la République Française, en vous souhaitant à nouveau la bienvenue dans notre communauté nationale, de ne jamais oublier que cette nouvelle patrie, qui vous apportera tant, au besoin que vous la serviez avec enthousiasme et fidélité, chaque jour de votre vie.



## **Becoming French, is of course also to undertake to master our language; a language that Margaret already speaks.**

French is the language of all our fellow citizens. Our duty is to keep this language alive. It is the foundation of our culture; a culture which we have a duty to transmit in all its richness and purity to future generations. Every man and every woman of our national community, to which she now belongs, must play a role in this joint future.

She has requested to join our national community and France has replied yes to her.

It is an honour. She must be worthy of it. However, her choice honours us too. I am happy and proud to welcome her amongst us as a citizen and a part of our commune : CHERONNAC

## **She must love this country, with all her heart, protect it, serve it.**

I would like to quote this very fine sentence.

« My fellow citizens, think not what France can do for you, but rather what you can do for France ».

And, whilst welcoming her once again into our national community, I ask MARGARET, in the name of the French Republic, to never forget that her new motherland, which will give her so much, requires her to serve it with enthusiasm and faithfulness, every day of her life.



# COMPTES RENDUS CONSEIL

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

Lecture des délibérations.

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Mr le Maire demande au conseil municipal de revoter sur la position de la commune sur le transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes Porte Océane du Limousin. Le conseil décide de refuser ce transfert de compétence à la Communauté de communes en matière de PLU et de documents d'urbanisme.

Un devis a été établi par l'entreprise SARDIN pour les travaux sur trottoir le long de la D90 dans le Bourg. Le montant de ces travaux est de 885,30 €. Le conseil municipal valide ce devis.

Des travaux seront aussi effectués le long d'un chemin à Lascaux. Un fossé sera créé et un tuyau sera posé. Le devis de 555.08 € HT est validé par le conseil.

Le conseil municipal fixe le loyer pour l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du presbytère à 410 € + 10 € de charges. Le logement pourra être loué à partir du 1<sup>er</sup> avril. La partie commune aux 2 appartements a été refaite par les agents municipaux.

Le conseil décide de faire restaurer un registre d'état civil en 2017.

Concernant la maison Giry, le dossier est toujours en attente car la demande de subvention n'a pas été signée par le ministère de l'écologie.

Le conseil municipal décide de confier l'étude énergétique des bâtiments communaux au SEHV.

La convention avec Météo France va être signée et la station de météo va être transférée au terrain communal des sept Chatains.

Concernant les projets 2017, le conseil municipal décide de réaliser un dallage en béton le long des caveaux dans le cimetière, de changer l'épaveuse. Une étude financière pour changer le mode de chauffage dans le local des chasseurs va être lancée. Le conseil municipal va confier une étude pour restaurer le préau derrière la mairie. Le conseil municipal va demander une subvention dans le cadre de la DETR pour la rénovation de la cloche de l'église.

Un festival de printemps aura lieu le 20 mai à Chéronnac avec le matin visite de l'église des Salles et du château de Lavauguyon à 12 heures repas à Chéronnac, l'après-midi une présentation de Chéronnac par Mr Jean-Luc MARCILLAUD et le soir en l'église de Chéronnac chorale. Un vin d'honneur sera offert par la commune.

Le conseil municipal décide de lancer la procédure pour effectuer une étude afin de limiter la vitesse dans la traversée du Bourg à 30 km/h et de mettre des ralentisseurs aux différentes entrées.

Un devis sera demandé à l'entreprise ILP de Saint Laurent sur Gorre pour réaliser des plaques afin de numérotter chaque caveau au cimetière et établir un registre numérisé pour la mairie.

Les travaux au bâtiment communal vont se poursuivre. Ils seront effectués par les employés communaux : aménagement du WC homme, du réfectoire et de l'atelier.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 19 février à 12 h à la salle des fêtes. Il sera confectionné par Mr SUTRE de Rochechouart. Les invitations sont en cours de distribution aux personnes qui peuvent bénéficier de ce repas.

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 mars 2017 à 20 h 30

Lecture des délibérations.

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Le conseil municipal décide de titulariser au 1<sup>er</sup> avril 2017 Mr Damien DELAGE. Celui-ci

suivra une formation d'intégration au mois d'avril.

Approbation des comptes de gestion 2015 communal, assainissement, CCAS et lotissement des grandes laides.

Les travaux concernant le trottoir de la D90 et le fossé au village de Lascaux seront effectués par l'entreprise Sardin pendant le mois de mars.

Un devis a été demandé à l'entreprise Sardin pour rénover un chemin à Peyrassoulat. Celui-ci ne peut plus être entretenu par la commune car il est devenu trop dangereux. Le conseil municipal accepte ce devis d'un montant de 931,20 € TTC.

Concernant la maison Giry, le conseil municipal décide de repousser le projet en 2018 et souhaite se renseigner pour voir si des subventions supplémentaires peuvent être obtenues.

Une personne habitant Chéronnac a rétrocédé à la commune une concession qu'elle avait achetée il y a quelques années. Une délibération sera prise pour rembourser le montant de la concession à cette personne.

Comme le cimetière est bientôt complet, le conseil municipal envisage de proposer à Mme REBECQ l'achat d'une partie de son terrain qui jouxte le cimetière.

Le conseil municipal valide le devis de la société ILP d'un montant de 897,70 € HT pour l'achat de plaques pour numérotter les caveaux afin d'établir un plan du cimetière. Une demande de subvention sera faite auprès du conseil départemental.

Une première étude va être confiée à l'ATEC 87 qui devra proposer des solutions de limitation de vitesse dans le bourg et une deuxième pour la rénovation du préau derrière la Mairie.

Le conseil municipal envisage de remplacer l'épaveuse et le tracteur tondeuse. Des devis vont être demandés à différentes sociétés.

Des devis vont être demandés également pour l'acquisition et l'installation d'un poêle à granulés dans le local des chasseurs.

Le conseil décide d'acheter un four et un chariot pour la salle des fêtes.

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2017. Des économies devront être faites en 2017.

La rénovation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du presbytère est terminée. Celui-ci peut être loué à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Un marché festif aura lieu le vendredi 25 août à Chéronnac.



# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 13 avril 2017 à 20 h 30

Lecture des délibérations.

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Approbation des comptes de gestion 2016 communal, assainissement, CCAS et lotissement des grandes laides.

Approbation des comptes administratifs 2016 communal, assainissement, CCAS et Lotissement des Grandes Laides. Le compte administratif communal laisse apparaître un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement. Le CCAS laisse apparaître un excédent de fonctionnement. Le compte administratif de l'assainissement présente un déficit de fonctionnement et un déficit d'investissement et celui du lotissement présente un déficit d'investissement et de fonctionnement. Mais globalement l'ensemble cumulé des différents comptes administratifs 2015 fait apparaître un solde excédentaire.

Affectation des résultats 2016 :

Budget communal : le conseil municipal décide d'affecter 18 882.55 euros à la section d'investissement au compte 1068. La différence de l'excédent de fonctionnement sera reprise à la section de fonctionnement pour 590 689.03 euros. Le résultat d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 27 099.95 €.

Budget assainissement : le déficit de fonctionnement sera repris à la section de fonctionnement pour 19 585.07 €. L'excédent d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 1 126.98 €.

Budget CCAS : le conseil municipal affecte 3 303.03 euros en section de fonctionnement.

Budget lotissement des grandes Laides : le déficit d'investissement sera repris à la section d'investissement et le déficit de fonctionnement sera repris en fonctionnement.

Pour 2017, le conseil municipal afin de limiter la pression fiscale des ménages a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition quand 2016.

taxe d'habitation : 11,06 %.

taxe sur le foncier bâti : 11,22 %.

Taxe sur le foncier non bâti : 60,59 %.

Le produit fiscal attendu pour 2016 est estimé à 83 482 €.

Vote des budgets primitifs 2017 communal, assainissement, CCAS et lotissement des Grandes Laides qui prennent en compte : la rénovation des allées du cimetière, la numérotation des concessions, l'achat d'un poêle à granulés qui sera installé dans le local des chasseurs, une débroussailleuse, un four et un chariot pour la salle des fêtes et un tracteur tondeuse.

La commune peut bénéficier cette année d'un prêt de 6 000 € du conseil départemental à un taux bonifié de 0.25 %. La commune décide de solliciter cet emprunt pour la rénovation des allées du cimetière.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Fabrègue de 668.54 € TTC pour la rénovation d'un registre d'état civil.

Le conseil municipal a décidé d'acquérir une nouvelle débroussailleuse épareuse. 3 devis ont été établis. Une étude comparative avec les différentes options va être effectuée pour valider le choix le mieux disant.

Concernant la limitation de vitesse dans le Bourg, l'étude a été confiée à l'ATEC87 ainsi que l'étude pour la rénovation du préau derrière la Mairie.

Suite à la demande de Mr et Mme LE CAER de la Féranchie qui souhaiteraient acquérir 44 m<sup>2</sup> du communal jouxtant leur propriété pour pouvoir clôturer de façon harmonieuse, le conseil municipal décide de vendre cette partie à 1 € le m<sup>2</sup> avec frais de bornage et de notaire à la charge des acquéreurs.

Un marché festif aura lieu le 25 août sur la place de la mairie.

Le festival de printemps organisé par l'ARAL en partenariat avec les amis de SAINT Eutrope et des sources de la Charente aura lieu le 20 mai à Chéronnac avec au programme randonnée sur les Salles Lavauguyon, 12 heures un repas sous chapiteau à Chéronnac, différentes expositions, 14 heures visite guidée sur l'histoire de Chéronnac et sur la rivière Charente, 16h30 chorale occitane avec entrée libre et 18h00 vin d'honneur offert par la commune de Chéronnac.

---

---

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 29 mai 2017 à 20 h 30

Lecture des délibérations.

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Le conseil municipal a décidé d'acquérir une nouvelle débroussailleuse épareuse. 4 devis ont été établis et une étude comparative avec les différentes options a été effectuée pour retenir 2 propositions. Des membres du conseil municipal se rendront chez les concessionnaires retenus pour analyser ces machines sur le terrain.

Suite à différentes demandes pour implanter des bâtiments divers sur le terrain communal situé sur la route de Saint Mathieu, le conseil municipal décide de proposer ces parcelles à 1 € le m<sup>2</sup> (non viabilisées).

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition d'admission en non-valeur établi par le trésorier pour des créances du budget assainissement d'un montant de 7,20 €. Le conseil décide d'approuver l'admission en non-valeur.

Le bilan énergétique des bâtiments communaux a été envoyé au syndicat d'électrification pour analyse.

Un devis sera demandé à JMC menuiserie pour implanter une rambarde en bois sur le muret de la place de l'église, afin de préserver la sécurité des enfants.

Les travaux de dallage en béton le long des caveaux dans le cimetière vont commencer le mardi 6 juin.

Suite à la demande de subvention pour le poêle à granulés dans la salle des associations au bâtiment communal, le conseil départemental a accordé une subvention de 35 % sur 3 100 €.

Il a aussi accordé une subvention de 45 % sur 1 500 € pour la signalisation des concessions.

Concernant la rénovation du préau derrière la mairie, l'ATEC effectue actuellement une étude pour ce projet.

Un marché festif aura lieu le 25 août sur la place de la mairie, différents producteurs seront présents. Les crêpes seront préparées par les Sources Fleuries et les frites seront préparées par le Bar de la Source

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 JUIN 2017 à 20 h 30

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Le conseil municipal a étudié le tableau comparatif pour le choix de la débroussailleuse et décide de retenir la débroussailleuse de l'entreprise Lalay, sous réserve de négociation sur la durée de la garantie et du délai de livraison. Le conseil souhaite aussi que les agents techniques avec le responsable technique puissent voir cette débroussailleuse en fonctionnement afin de s'assurer qu'elle peut convenir.

Cette année la commune devra verser la somme de 2 810 € de Fonds de péréquation intercommunale.

IL va être demandé à l'ATEC d'étudier la possibilité de créer des emplacements de concessions supplémentaires dans le bas du cimetière en décaissant le remblai et en le remblayant avec des pierres et en remettant de la terre par-dessus afin de faire une surface plane.

Les travaux de dallage dans le cimetière sont commencés.

Le conseil départemental a adressé un courrier pour les contrats CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi). Le conseil municipal envisage d'embaucher une personne en contrat CAE pour le service technique à raison de 20 heures par semaine. Ces contrats sont pris en charge par le conseil départemental à hauteur de 85 % du salaire brut.

Le conseil municipal décide de lancer une étude comparative pour les assurances (véhicules et bâtiments).

Le conseil a validé l'achat du poêle à granulés à l'entreprise Bouchet.

Concernant les travaux de voirie, des travaux de purge, de reprofilage et de revêtement de surface seront effectués par la CCPOL sur la voie communale N° 2 (route de Peyrassoulat).

Le tour du Limousin passera sur la commune le mardi 15 août.

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 septembre 2017 à 20 h 30

Comme tous les ans, le conseil municipal effectue la révision des loyers. Le conseil décide d'augmenter à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 les loyers des différents logements de la commune. Le taux officiel applicable est de 0,18 % par rapport à l'indice de référence des loyers du 31 décembre 2016. Les loyers n'étant pas revaloriser depuis 2 ans, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 € sur les loyers.

Le conseil municipal décide de prendre une délibération pour fixer la participation de la commune aux séjours de vacances. La participation sera de 3 € par jour et par enfant de moins de 12 ans avec un maximum de 21 jours par an.

L'association de chasse de la commune ACCA a décidé de faire un don à la commune de 500 € pour l'installation de prises électriques dans le local de chasse dans le bâtiment communal.

La commission des travaux se rendra à l'église pour apprécier l'état de la rambarde du mur et suggérer éventuellement son remplacement.

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil départemental et l'état pour l'octroi d'une subvention pour la rénovation de la cloche. Le montant des travaux de rénovation sont estimés à 17 419 € HT. Un emprunt de 6 000 € sera effectué pour ce projet.

Il décide également de demander une subvention au conseil départemental et à l'état pour la rénovation du préau situé derrière la mairie qui sert de stockage. L'ATEC qui a effectué l'étude pour ces travaux l'a estimé à 58 650 € HT.

Suite à une demande de personnes qui souhaitent faire construire une maison d'habitation au village de Bataillou, le conseil municipal confie au SEHV l'extension du réseau d'électricité jusqu'en limite de propriété. Le devis établi par le syndicat énergie Haute-Vienne s'élève à 2 813,67 €.

Les travaux dans les allées du cimetière sont pratiquement terminés. Il ne reste plus que l'engazonnement à effectuer. Il sera fait durant l'automne par la société qui a effectué les travaux.

Le conseil municipal décide de confier une étude à l'ATEC pour s'assurer de la possibilité d'aménager le bas du cimetière pour faire des emplacements supplémentaires de concessions.

L'ATEC a bientôt terminé l'étude pour la limitation de vitesse dans le bourg.

Le poêle à granulés va être installé le 6 septembre dans le local de la chasse.

Le conseil municipal décide de ne pas changer le montant de la taxe de la redevance assainissement.

Le Noël des enfants aura lieu le 17 décembre 2017.

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 octobre 2017 à 20 h 30

Etant donné le coût de l'instruction des dossiers d'urbanisme et de création de réseaux, le conseil municipal décide de fixer la taxe d'aménagement à 1,5 %. Cette taxe est perçue par la commune pour chaque permis de construire. Ce nouveau taux sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La commission des travaux se rendra prochainement au logement rez de chaussée du presbytère. Le locataire a quitté l'appartement. La commission définira les différents travaux à effectuer. Mais dans un premier temps, le conseil municipal a pris la décision de mettre un survitrage sur les fenêtres existantes si cela est possible. La société JMC menuiserie sera contactée pour établir un devis. Si les travaux sont trop importants, le conseil municipal décidera de demander une subvention dans le cadre des CTD au Conseil Départemental.

Le cross de la commune aura lieu le samedi 4 novembre après-midi sur le terrain de Mr De Rancourt derrière la Mairie. Le terrain sera nettoyé par la commune. Le chapiteau sera monté pour la remise des prix.

La commune a acheté une sono portable. Celle-ci servira pour les animations extérieures comme le cross, la fête de l'huître, les cérémonies de commémoration etc...

Le conseil municipal valide le devis du SEHV pour la réalisation des réseaux électriques à Bataillou pour la construction éventuelle d'une maison individuelle. Ce devis s'élève à 2 784.45 €.

Une décision modificative sera prise sur le budget communal.

Les travaux de voirie pour 2017 ont été effectués sur la VC2 route de Peyrassoulat. Des renseignements seront pris auprès de la communauté de communes afin de connaître les raisons pour lesquelles les travaux n'ont pas été complètement et correctement réalisés (route à moitié goudronnées, curage des buses et le dérasage).

Le conseil municipal vote pour le versement d'une indemnité de conseil et de budget de 349.59 € au Trésorier de Rochechouart.

L'étude concernant la limitation dans le Bourg est presque terminée. La demande de subvention auprès du conseil départemental sera faite en 2018.

Le maire va retirer sa demande de subvention auprès du département pour la maison Giry car le conseil municipal abandonne le projet de l'acheter car une promesse de vente a été signée par un particulier.

La commune s'est vue attribuer un prix « coup de cœur » de la part des conseillers départementaux pour le fleurissement du bourg.

Le pizzaiolo « Chez Jérôme » sera présent sur la commune tous les jeudis à partir du 2 novembre de 18h30 à 21h30.

Un devis sera demandé à l'entreprise ILP pour la création de panneaux de signalisation pour le site de Peyrassoulat.

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 novembre 2017 à 20 h 30

Suite à une demande de la trésorerie, le budget CCAS sera supprimé et transféré sur le budget communal.

Une décision modificative est prise sur le budget assainissement.

La commission des travaux s'est rendue à l'appartement du rez de chaussée du presbytère pour évaluer les travaux à effectuer dans cet appartement. Le conseil municipal décide de le rénover et des devis d'électricité, d'isolation, peinture, de revêtement de sol, plomberie et menuiserie seront demandés au mois de janvier. Les agents communaux réaliseront de nouveaux volets.

Le conseil municipal décide de changer les rambardes sur le mur devant l'église et en même temps en faire installer une sur le mur de l'autre côté de l'entrée de l'église. Des devis vont être demandés.

De plus, la commission des travaux s'est rendue au site de Peyrassoulat pour vérifier les travaux pour remplacer les protections en Châtaignier. Celles-ci seront remplacées par les agents techniques.

Une vente est en cours sur une maison à Puisselet. Cette maison a une grange qui jouxte un communal. L'agence immobilière a demandé si la commune souhaite vendre ce terrain. Le conseil municipal décide de vendre cette parcelle de 146 m<sup>2</sup> à 1€ le m<sup>2</sup> avec frais de bornage et frais de notaire à la charge des acquéreurs.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence GEMAPI doit être transférée à la communauté de communes POL. Le conseil municipal décide de réaliser l'adhésion via le syndicat « Charente amont » à GEMAPI.

Monsieur le Maire présente au conseil l'étude énergétique effectuée par le SEHV. Les consommations d'éclairage public dans le bourg ont diminué suite à la baisse d'intensité des lampadaires. Des horloges seront installées sur les chauffe-eau afin de limiter la consommation sur ceux-ci. Le SEHV a préconisé de changer la chaudière qui est vieillissante et de prévoir une chaudière à granulés qui pourrait être installée dans le nouveau local du préau.

Pour 2018-2019 le conseil envisage d'effectuer les travaux suivants : Restauration de la cloche, restructuration du préau, limitation de vitesse dans le Bourg, achat d'un four pour la salle des fêtes, agrandissement du cimetière, remplacement de la chaudière, création d'un appartement à la mairie, réaménagement de l'appartement au rez de chaussée du presbytère.

Le bureau de l'association « Source Vive » n'a pas été renouvelé. Une assemblée extraordinaire aura lieu le 19 janvier 2018.

Le conseil municipal décide d'acheter des arbustes pour remplacer une haie à la source et pour faire une haie le long du fossé du lotissement.

Le conseil municipal décide de rembourser aux agents les frais de déplacement dus aux formations.

Le conseil municipal donne son accord pour la création d'un sentier Terra aventura sur la commune.

Le conseil municipal décide de reconduire le marché festif pour 2018 mais celui-ci sera organisé sur les places du Bourg et tous les exposants seront regroupés.



# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## LES SOURCES FLEURIES

L'association suit son petit bonhomme de chemin. Le nombre d'adhérents reste constant depuis sa création, mais nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux venus. N'hésitez pas à contacter notre présidente, Marie-Madeleine Dubreuil, si vous voulez rejoindre notre groupe.

Le loto du mois d'avril a remporté un vif succès. Rendez-vous est pris pour avril prochain.

Cette année nous sommes allés au restaurant « la feuillardière » à Marval. Comme toujours, lors de nos retrouvailles au restaurant, nous avons bien mangé, bien bu et bien rigolé.

Mi-juin l'assemblée générale s'est déroulée dans la bonne humeur. Chaque adhérent est reparti avec sa récompense. Satisfaits les participants ont renouvelé leur cotisation pour l'année. Le pot de l'amitié a clôturé la séance.

Le 25 août à l'occasion du marché festif, nous avons vendu des crêpes et des gâteaux. L'association remercie les quelques personnes qui ont gentiment apporté un gâteau. Avec la recette, l'association a acheté des rosiers pour mettre sur le terre plein du presbytère. Nous avons aussi repiqué des pensées à la croix de l'église.

L'équipe vous souhaite de très bonnes fêtes 2017 et une bonne année 2018.



## HARMONIE

Harmonie continue avec plusieurs événements réussis cette année. Nous avons organisé un autre concours de belote en janvier qui a été très bien fréquenté. Pour montrer notre appréciation nous avons fait un repas cet été pour toutes les personnes qui nous ont aidés. Ceci était un bon exemple d'harmonie entre les deux communautés, français et britannique. Nous avons prévu pour notre prochain événement une soirée avec musique, danse et repas pour le Téléthon. Nous espérons y revoir beaucoup d'amis.

Merci à tous pour votre soutien continu.



Harmonie continues with several successful events this year. In January we organised another Belote competition which was very well attended. To show our appreciation we organised a meal this summer for all those who have helped us. This was a good example of harmony between both the French and British communities. Our next event will be a supper evening with music and dance in aid of the Telethon. We hope to see many of our friends there.

Thanks to all for your continued support.

Concours de belote le 27 janvier 2018.

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## AMICALE LAÏQUE DE L'ÉCOLE DE VAYRES

L'amicale laïque est une association de bénévoles qui a pour but d'améliorer le quotidien des enfants de l'école de Vayres.

Pour cela, nous organisons des manifestations tout au long de l'année :  
Le traditionnel loto 22/10/16, le défilé de carnaval 2017, le vide grenier et le concours de belote 21/05/17 et la kermesse,

Le bilan est positif ce qui nous a permis pour la sortie de fin d'année d'envoyer tous les enfants de l'école à participer à une journée accrobranche entièrement financé par l'amicale qui a remporté un grand succès auprès des enfants.

Les élèves partant en sixième se sont vus offrir un cadeau pour leur entrée au collège.

Pour Noël 2016, chaque maîtresse a choisi des jeux offerts par l'Amicale laïque et on leur a offert un goûter après la venue du père Noël.

Au moment où ce bulletin est établi la liste n'est pas encore faite au père Noël pour 2017.



**Notre assemblée générale s'est tenue le 15 septembre 2017 à la mairie de Vayres**

### Nouveau bureau établi

Président : DELAME Sabine

Vice président : RAYNAUD Magali

Trésorière : LUDWIG Franck

Trésorière adjointe : BULAN Laurence

Secrétaire : VAN DE SANDE Carole

Secrétaire Adjointe : LACOSTE Agnès

Membres actifs : VOISIN Gaëlle, LACOSTE

Agnès, TYPHONNET Christophe, LUDWIG Estelline,

DE-JONG Babette

### Calendriers des manifestations 2017 -2018:

Loto

Concours de belote le 3 février 2018 à 20 heures

Kermesse de l'école



L'Amicale Laïque remercie les municipalités de Vayres et de Chéronnac pour leur soutien ainsi que les commerçants, les donateurs et tous ceux qui nous aident pour la plus grande joie de nos enfants et rappelle que parents, grands parents, famille, voisin et toute personnes désirant être membres seront les bienvenues.



# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## LES AMIS DE SAINT EUTROPE ET DES SOURCES DE LA CHARENTE



L'association Les amis de Saint-Eutrope et des sources de la Charente a connu une année 2017 difficile notamment marquée par le licenciement économique de notre salariée Catherine GAUMER...ce fut un moment douloureux pour l'ensemble du conseil d'administration qui marque un tournant majeur que nous espérons un jour nous ramènera vers notre vocation première, l'objet même de notre association la promotion et la mise en valeur du patrimoine de nos deux belles communes rurales...en attendant...je souhaitais remercier Catherine de tout le travail accompli pour l'association, son professionnalisme et sa compétence et lui souhaiter pour l'avenir beaucoup de réussite et un emploi le plus rapidement possible.

L'année 2017, c'est aussi l'arrêt des rencontres de chants populaires et du dialecte occitan limousin où depuis treize ans, une vingtaine de personnes se retrouvaient tous les quinze jours à 20H30 à la salle des fêtes des Salles Lavauguyon sous la conduite du maître de chants Michèle Dupé. Pour des raisons de santé, Michèle nous a annoncé qu'elle ne pouvait pas poursuivre son activité de responsable du groupe...C'est encore une page qui se tourne mais que beaux souvenirs de cette chorale qui a su durer dans le temps grâce au talent, à la bonne humeur et à la gentillesse de Michèle...Un grand merci à vous Michèle pour tout ce que vous avez fait et apporté à notre association.

L'année 2017 ce fut aussi trois moments forts :

Le 1er avril 2017, dans la poursuite de la fête de l'huître une quarantaine de personnes se sont retrouvées pour une journée exceptionnelle où nous avons visité l'Hermione à Rochefort le matin et la cité de l'huître à Marennes l'après-midi. Nous étions accompagnés par madame Chatelier qui nous avait fait déguster ses huitres à Chéronnac le 4 septembre 2016.

Le 20 mai 2017 l'ARAL (association régionale des amis du Limousin) a souhaité organisé en partenariat avec la mairie de Chéronnac et l'association une journée culturelle à la découverte de notre patrimoine local. Malgré un temps pluvieux le matin, une quarantaine de personnes se sont retrouvées à l'Eglise des Salles

Lavauguyon pour une visite guidée animée par Jean-Luc Marcillaud suivie d'une randonnée jusqu'au château de Lavauguyon pour une visite commentée du site. A 12h30, tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes de Chéronnac pour un buffet très convivial. L'après-midi s'est poursuivie par une présentation par Jean-Luc Marcillaud de l'histoire de Chéronnac et du fleuve de la Charente qui a captivé le public présent.

Un concert de la chorale occitane de Saint-Auvent a enchanté un public nombreux avant de se retrouver pour un pot de l'amitié offert par la municipalité de Chéronnac.

Le 3 septembre 2017, quatre vingt bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de la fête de l'huître se sont retrouvés pour un déjeuner offert par l'association...un moment convivial pour remercier vous tous qui donnez de votre temps et de votre énergie pour cet événement phare.

L'année 2018 devrait voir quelques animations mises en place avec notamment un moment important qui sera l'accueil le vendredi 9 février 2018 à l'Eglise de Chéronnac d'un spectacle en partenariat avec la Mégisserie de Saint-Junien dans le cadre des Brigades d'Intervention poétique...plus d'information lors de l'assemblée générale qui aura lieu fin janvier 2018.

Je souhaite terminer en remerciant tous les bénévoles et le conseil municipal de Chéronnac pour son soutien.

*Pour en savoir plus :*

**Adresse site internet : [www.lessalleslavauguyon.fr](http://www.lessalleslavauguyon.fr)**

**Mail : [saint-eutrope87@orange.fr](mailto:saint-eutrope87@orange.fr)**





# PARTENAIRES DE LA COMMUNE

## Communauté de communes Porte Océane du Limousin

Depuis le mois de septembre, une opération inédite en France se déroule du côté de Rochechouart. Grâce à une foreuse géante, des scientifiques font actuellement des prélèvements à l'endroit même où il y a environ 200 millions d'années, un astéroïde d'au moins un kilomètre de diamètre s'écrasait sur terre.

Pour la toute première fois, cette richesse va être pleinement exploitée puisqu'un programme de forages exceptionnels est engagé sur le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème. Ces forages devraient permettre d'approfondir les connaissances scientifiques dans plusieurs domaines et de valoriser internationalement, un site unique en France.



### Une opération aussi unique que titanesque

Avec des forages pouvant aller jusqu'à 125 mètres de profondeur, l'opération a dû être confiée à des professionnels. C'est la société clermontoise Hydrogéotechnique qui a été retenue. Sur la vingtaine de sondages réalisés, 9 seront « profonds » (de 3 à 125 m), nécessitant un chenillard de 11 tonnes et une foreuse capable de descendre jusqu'à 150 m dans les entrailles de la Terre. Ces forages qui ont lieu sur 8 sites de la Réserve, restent rares. Le monde connaît en moyenne 1 ou 2 campagnes de forages scientifiques dans un cratère d'impact terrestre tous les 10 ans. La présente décennie va en compter deux : le premier à Chicxulub au Mexique qui a été réalisé en 2016 (celui de l'extinction des dinosaures), avec un budget d'environ 10 millions d'euros ; le second autour de Rochechouart cette année, avec un budget 100 fois inférieur, avec cependant des objectifs et des retombées scientifiques du

même ordre. Ce programme est financé à 42 % par l'Etat, 38 % par l'Europe et à 20% par les collectivités locales (Porte Océane du Limousin -POL- à hauteur de 19 %, le reste étant pris en charge par le conseil départemental de la Charente).

### Vers de nouvelles connaissances scientifiques ?

Les données récoltées seront utilisées pour renforcer la connaissance sur la structure d'impact de Rochechouart-Chassenon. Mais la qualité de ce site est telle que les informations recueillies vont permettre d'élargir des savoirs d'une manière plus globale. C'est ce que nous explique Philippe Lambert, astréologue et directeur du Centre international de la recherche sur les impacts et sur Rochechouart (CIRIR) : « Les forages vont permettre de préciser la forme et la taille initiale du cratère. On sait qu'elle est supérieure à 20 km de diamètre mais les estimations actuelles sont vagues et controversées (entre 30 et 50 km) ». Ces forages ont également l'objectif « de retrouver et lire les traces produites par l'impact d'un astéroïde de 1 à 3 km, voici 200 millions d'années et par-delà, apporter des réponses aux questions fondamentales que les scientifiques et l'humanité se posent : comment les planètes se sont formées, et pourquoi et comment la vie peut apparaître et disparaître sur Terre et ailleurs », abonde Philippe Lambert.



Pour lui, « les forages sont donc à la fois un aboutissement, celui d'une longue période de reconnaissance (dans tous les sens du terme) de l'impact de Rochechouart, et un commencement, celui de son exploitation scientifique, éducative, sociale et économique ». Il explique qu'« avec ces carottes extraites du sous-sol de Rochechouart ce sont plusieurs



années de recherches à l'échelle nationale et internationale et de nombreux articles scientifiques qui s'ouvrent pour les chercheurs déjà impliqués dans l'étude des forages en cours. Ce sont aussi des opportunités de thèses pour leurs étudiants ». D'ailleurs, il faut noter qu'il y a une dizaine d'universités de 6 pays, qui sont associées à l'exploitation des données.

Le directeur du CIRIR assure : « Notre Astrobloblème est donc effectivement en passe de devenir ce laboratoire naturel au bénéfice de la recherche nationale et internationale ».

## Des découvertes qui se partagent

Pour que chacun puisse bien comprendre les enjeux de ce programme de recherche, la Porte Océane du Limousin a décidé d'ouvrir au public ce chantier d'envergure.

Ainsi, tous les directeurs des écoles élémentaires du territoire communautaire ont reçu une invitation pour faire découvrir à leurs élèves cette richesse géologique. Ils étaient tous conviés à visiter le musée Paul-Pellas ainsi qu'un site de sondages, dont le transport était pris en charge par la communauté de communes.

Par ailleurs, une grande journée de découverte ouverte au public s'est tenue

samedi 28 octobre, sur la place du château de Rochechouart et sur un des sites de forages, devant 200 passionnés et curieux. Le matin, les personnes intéressées ont ainsi pu découvrir le fonctionnement de la machine à sondages, qui était exposée et des explications ont été données par des animateurs de la Réserve. L'après-midi, plusieurs balades étaient organisées pour que chacun puisse mieux comprendre l'impact de la météorite.



## Interview de...

**Jean-Luc Allard,**  
Vice-Président en charge du développement durable, de la Réserve Naturelle Nationale  
Président du CIRIR

**Avec Vous : Avec cette opération, la POL se positionne clairement pour valoriser ce patrimoine historique et géologique ?**

Jean-Luc Allard : Oui elle se positionne à la fois financièrement dans la réalisation de ces forages et ensuite dans la mise à disposition de bâtiments au Centre de recherches. La POL finance le matériel, les bâtiments et l'association CIRIR. C'est donc un engagement très fort de la communauté de communes, un engagement scientifique et touristique.

**AV : On parle d'impact de météorite. Mais quel est celui sur le budget de la communauté de communes ?**

JLA : Les forages coûtent 150.000 € et la POL y participe à environ 20%. En revanche, le coût des bâtiments et du matériel, on atteint 400.000 euros. Tout cela est financé à 80% par une multitude d'acteurs comme l'État, l'Europe ou encore le Département de la Charente. C'est une très forte implication de la POL qui répond à l'engagement pris lors de sa création de valoriser le phénomène météoritique. C'est tout à fait logique car c'est une vraie richesse pour reprendre les mots d'Huber Reeves. C'est une richesse scientifique et de là en découle une richesse économique via le tourisme, via l'intérêt de la population.

## Quelques chiffres :

**3** : Une opération qui dure environ 3 mois.

**125** : Des forages de 3 à 125 mètres de profondeur avec une machine capable de descendre jusqu'à 150 mètres dans le sol.

**8** : Les forages se déroulent sur 8 sites de la Réserve Naturelle de l'Astrobloblème à cheval sur les intercommunalités Porte Océane du Limousin et Charente-Limousine.

**6** : Il y a 6 pays qui participent à l'opération réunissant une dizaine d'universités.

**19** : C'est le nombre de reportages dans les journaux locaux et nationaux, généralistes et scientifiques mais aussi dans les médias radios et télé, qui ont mis en valeur ces forages exceptionnels.



**AV : La Réserve naturelle va fêter ses 10 ans en 2018. Quel est le chemin accompli ?**

JLA : Le projet de la Réserve a été mené avec l'association Pierre de Lune, qui est l'association d'origine de valorisation du phénomène. Elle a été créée en 2008 et elle a été donnée en gestion à la communauté de communes du Pays de la Météorite. Tout naturellement lors de la fusion, la POL a pris la suite. Aujourd'hui il y a un conservateur et des animatrices scientifiques qui oeuvrent pour la conservation et la connaissance de tout ce patrimoine géologique et naturel. La Réserve continue d'améliorer ses prestations. Elle est installée à l'Espace Paul-Pellas à Rochechouart. Il lui reste bien-sûr à évoluer, à moderniser ses installations, c'est ce qui va être proposé dans les années à venir.

## Le CIRIR, c'est quoi ?

De forme associative, le Centre International de Recherches sur les Impacts et sur Rochechouart (CIRIR) est une initiative scientifique unique puisque c'est la première structure en France dédiée à la recherche sur les cratères d'impacts terrestres. Inauguré début 2016, ce dernier a conçu ce programme de forages et pilote les explorations au profit de la recherche nationale et internationale. Une soixantaine de chercheurs d'une douzaine de nationalités est actuellement associée au CIRIR pour l'exploitation des données, dont des chercheurs d'une dizaine d'institutions françaises. L'enjeu est d'instituer le site de l'Astrobloblème comme un laboratoire naturel au bénéfice de la recherche nationale et internationale. Pour le public, le CIRIR vise à devenir un centre de ressources éducatives et culturelles. Il propose d'utiliser ses programmes et le site comme matière éducative au profit des étudiants des universités et grandes écoles en France et à l'étranger, dans les disciplines des Sciences de la Terre et de l'Espace.



# PARTENAIRES DE LA COMMUNE

## ECOLE DE VAYRES

Après plusieurs années difficiles où le maintien des 3 classes était délicat, il s'est avéré que la rentrée 2017 s'est faite avec seulement 2 classes. En effet, l'effectif qui était encore de 54 élèves l'année dernière est passé à 49 à la rentrée de septembre. L'académie de Limoges n'a pas voulu maintenir la 3ème classe.

Ces deux classes sont dirigées par Elodie ROUGIER qui en est la directrice et qui a les grands ; à savoir : 10 CE1, 8 CE2, 6 CM1 et 3 CM2 soit 27 élèves.

La 2ème classe dont s'occupe Mme ROY a elle 22 élèves avec 1 TPS, 4 DS, 3GS, 6CP, 8 GS.

Nous leur souhaitons beaucoup de courage et il est à déplorer la perte de cette classe qui avait peut être pu être évitée si tous les enfants des communes rattachées à l'école de Vayres avaient pu y aller.

L'équipe enseignante semble motivée et a déjà plein de projets pour cette année scolaire.

## SIAEP

Le contrat d'affermage avec la SAUR prenant fin en décembre 2018, un nouveau dossier d'appel d'offre va être lancé. Il est envisagé de mettre en option l'extension éventuelle du périmètre du SIAEP vers des communes limitrophes (Maisonais et les Salles Lavauguyon), elles viendraient ainsi rejoindre Dournazac.

Lors des différents réunions, il a été rappelé que les niveaux d'eau sont au plus bas, Afin de réaliser la jonction des différents réseaux comme Val de Tardoire– Vayres Tardoire, Chéronnac / Les Salles Lavauguyon un marché a été attribué pour la réalisation à Pradeau TP pour un montant de 115 089 € TTC et un autre pour les réservoirs de Gabourau et le Grand Puyconnieux à CMCTP pour un montant de 194 290.20 € TTC.

Une étude patrimoniale a été lancée par Naldéo pour un montant de 97 446 € TTC et une modélisation du réseau par la SAUR pour 15 360 € TTC.

Le village de la Grue a pu être enfin raccordé sur le nouvel ensemble de surpression qui a été installé. L'opération a été relativement longue à cause du renforcement du réseau électrique qui a été demandé par ENEDIS.

Afin de mieux contrôler les fuites sur le réseau de distribution 13 débitmètres de sectorisation et 8 stabilisateurs de pressions ont été installés.

Suite à plusieurs demandes d'extension de réseau, il a été décidé que le SIAEP participerait financièrement aux extensions pour les bâtiments existants exclusivement , sont exclus les jardins et les constructions neuves.

Les participations du SIAEP seraient donc :

- jusqu'à 100 ml : coût à la charge du SIAEP.
- entre 100 ml et 200 ml : 25 €/ml à la charge du demandeur.
- au-delà de 200 ml : 50 /ml à la charge du demandeur.

## SYNDICAT DES ETANGS DE LA HAUTE VIENNE

### **SE 87 – SYNDICAT DES ETANGS DE LA HAUTE VIENNE**

**Créé en 1916, le Syndicat a pour mission de représenter, de défendre et de conseiller les propriétaires d'étangs. Il répond aux questions de ses adhérents et leur apporte son aide dans la gestion piscicole, pour les dossiers de mise aux normes etc....**

### **APPL – ASSOCIATION DE PROMOTION DU POISSON LOCAL EN NOUVELLE AQUITAINE**

**Créée le 21 Mars 2016, l'Association a pour mission la promotion du poisson local, de fédérer les acteurs de la filière piscicole et d'assurer la viabilité économique et commerciale de la filière**

**SAFRAN - 2, Av. Georges Guingouin – CS 80912 PANAZOL  
87017 LIMOGES CEDEX 1**

☎ : 05 87 50 41 90 le matin - Fax : 05 87 50 41 89 - mail : bcaf@safran87.fr

# PARTENAIRES DE LA COMMUNE



Le **Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire (SYMBA Bandiat-Tardoire)** est la structure compétente pour la gestion des milieux aquatiques sur les bassins de la Tardoire, du Bandiat et du Trieux en Haute-Vienne.

2017 a été une année riche marquée par de nombreuses actions :

### **Travaux d'effacement de l'étang de la Monnerie.**

Les travaux ont débuté en mai (création d'un bassin de décantation, mise en place du système de vidange). Les 2 phases de vidange ont eu lieu début juillet, ce qui a permis un abaissement total de 50 cm.

*La suite en 2018 : avec un nouvel abaissement de 40 cm.*



**Travaux d'effacement de 3 seuils** (barrages) sur la Tardoire, afin de restaurer totalement la continuité écologique, c'est-à-dire permettre le fonctionnement normal d'une rivière avec une libre migration des poissons et le transport naturel des sédiments. Les 3 seuils sont : moulin de la Barbarie (Oradour sur Vayres), moulin de Puybonland (Chéronnac) et moulin de Maisonnais. Les travaux ont eu lieu de septembre à décembre.

**Lancement d'une étude pour la restauration de la continuité écologique** sur 13 ouvrages de la Tardoire. Cette année a permis de rencontrer les propriétaires et de réaliser le diagnostic de chaque seuil. Suite à cela, le syndicat proposera aux propriétaires les différents aménagements possibles sur leur seuil, et ce afin de répondre à la réglementation et rétablir la continuité écologique.



**Travaux de restauration d'une zone humide** à Champagnac-la-Rivière avec l'aide de la Cellule Zones Humides du PNR Périgord Limousin. Ces travaux ont duré 2 semaines en octobre, ils ont consisté à ouvrir une prairie humide (broyage) et à renouveler les clôtures.

Cela permet de redonner au milieu toutes ses fonctionnalités naturelles.



**Pêches électriques d'inventaire** (par la FDAAPPMA 87) et **analyses de la qualité de l'eau.**

**Lutte contre le ragondin** (par la FDGDON 87). Les campagnes de piégeage s'organisent 2 fois par an, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer (prêt de cages).

**Une réunion publique d'information** sur le fonctionnement des cours d'eau, des visites de chantier à venir.

Toutes ces actions ont pour but d'améliorer l'état de la Tardoire, de ses affluents, de ses zones humides, et de restaurer la continuité écologique. Cela contribuera à retrouver des populations piscicoles variées (truite fario, chabot, goujon, lamproie de planer, anguille...). Cela permettra également d'améliorer la qualité de l'eau (capacité d'auto-épuration du milieu). N'oublions pas que de nombreux troupeaux bovins s'abreuvent directement dans ces cours d'eau mais également qu'il existe des captages d'eau potable qui couvrent les besoins de milliers d'habitants !

Pour mettre en œuvre ce programme, le syndicat est accompagné de **partenaires financiers** : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine, Europe.



# INFOS UTILES



**L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement**

**Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...**

**Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...**

**L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :**

- **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, ...
- **Accession à la propriété :** études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres, ...
- **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, ...
- **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière :** investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, ...
- **Amélioration de l'habitat :** prêts et subventions de l'ANAH, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts, ...

**ADIL 87**

**28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES**

**Tél. : 05 55 10 89 89**

**Horaires :** du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

[www.adil87.org](http://www.adil87.org)

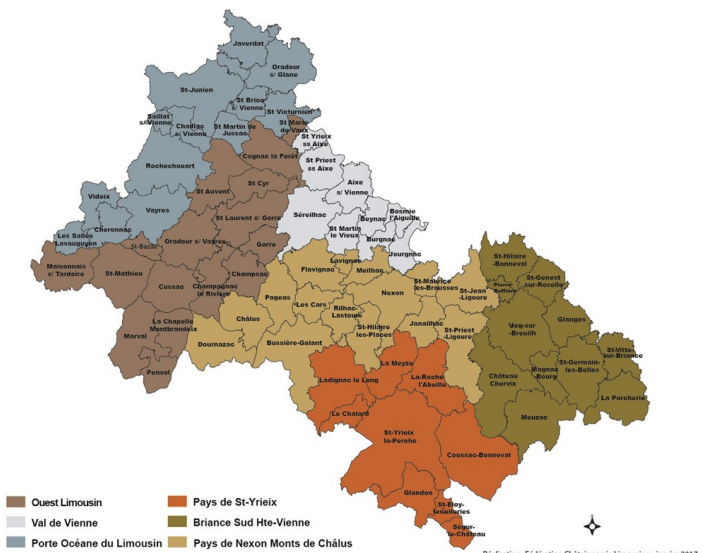
**Des permanences ont lieu près de chez vous : Bellac, Bessines, Bujaleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche et à la CAF.**

**Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : [www.adil87.org](http://www.adil87.org)**



**La Châtaigneraie Limousine, un territoire de projets**

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine, association loi 1901, fédère élus et socioprofessionnels (habitants, chefs d'entreprises, membres d'associations, ...) autour d'un territoire et de projets communs. Elle intervient sur le périmètre de 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne, soit 73 communes (cf. carte ci-dessous). Elle œuvre pour la réussite de projets au service des citoyens dans des domaines aussi divers que la santé, le développement économique ou encore la mobilité.



Ainsi, si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, elle peut vous apporter un appui technique pour sa concrétisation (conseil, orientation vers des personnes ressources, recherche de financements, ...).

Si vous avez envie de vous impliquer dans le devenir du territoire de la Châtaigneraie Limousine, vous pouvez rejoindre son Conseil développement. Cette instance citoyenne, composée d'habitants, de chefs d'entreprises, de salariés et de membres d'associations, consacre ses premiers travaux à la mobilité.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la Châtaigneraie Limousine !

**Fédération de la Châtaigneraie Limousine**  
**La Monnerie - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES**  
**Tél. : 05 55 70 99 40 – Courriel : [contact@chataigneraielimousine.fr](mailto:contact@chataigneraielimousine.fr)**

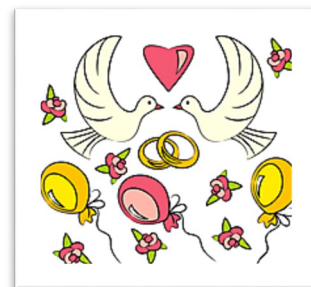
*L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de communes adhérentes.*

# ETAT-CIVIL

## Mariage :

*Le 21 janvier*

*Paul BROWN a pris pour épouse Carole DICKINSON*



*Nous leurs souhaitons beaucoup de bonheur.*

## Décès

- le 16 janvier, Odette PELLETINGEAS épouse FRUGIER, La Féranchie
- le 14 février, René CORRIVAUD, Bussac
- Le 24 mars, Yves BOULESTEIX, route des Lacs
- Le 31 mars, Gérard GAUDY, Chatillou
- le 12 juin, Jean-Claude DUPRADEAU, la Féranchie
- le 5 août, John LAIGHT, Lotissement Mirabeau
- le 28 août, Marie-Thérèse FOURMOND veuve FAUPIN, L'Hopital

*Que leurs familles soient assurées de toute notre sympathie.*



# TRIBUNE LIBRE

## De Mr André CLARISSE

Je m'appelle CLARISSE André, je suis originaire de la région de Lille dans le département du Nord. Mon épouse et moi connaissons le Limousin depuis 1976 où nous passions les vacances. En 1996, nous achetons une maison appartement à Cussac, comme résidence secondaire. La passion de mon épouse est les plantes, les fleurs et les animaux.

Etant en retraite, nous achetons une maison avec terrain à la Martinie comme résidence principale. Nous avons choisi la Haute-Vienne pour y habiter parce que c'est une très jolie région ensoleillée et que les gens sont très sympathiques.

Ma passion est l'histoire, les recherches historiques. J'ai remarqué que Saint-Mathieu, Cussac, Oradour sur Vayres avaient un livre sur leur commune. J'en ai pas trouvé sur Chéronnac.

Mon rêve est d'écrire un livre sur Chéronnac, son histoire, ses hameaux.

Les mémoires s'envolent, les écrits restent.

Les personnes qui peuvent m'aider à ce projet peuvent me téléphoner au 05.55.09.10.74 ou par email [andre.clarisse59@gmail.com](mailto:andre.clarisse59@gmail.com).

Je vais vous donner un condensé sur l'histoire de la tour dit « tour Mirabeau ».

C'est probablement les parents de Françoise de Rousiers seigneur de Chéronnac qui ont fait construire le château au XVème siècle.

Claude de Rousiers épouse Antoine Charles de Ferrières de Sauveboeuf. Ils ont eu un fils Charles Joseph de Ferrières de Sauveboeuf en 1650.

Charles Joseph de Ferrières de Sauveboeuf épouse Anne Thérèse de Chouly de Permangle. Ils ont une fille en 1680.

Marie Anne Thérèse de Sauveboeuf, 1ère baronne du Limousin, vicomtesse de Saint Mathieu, dame de Cournelle, Chéronnac, Brie et Sauveboeuf.

Elle épouse Charles de Vassan « Marquis de Vassan ». Ils ont une fille en 1725 Marie Geneviève de Vassan « Viscontesse de Saint Mathieu, dame de Cournelle, Chéronnac, Brie et Sauveboeuf ».

Elle épouse le marquis Victor de Riquetti de Mirabeau en 1743. Ils se séparent en 1757. Le marquis Victor de Riquetti de Mirabeau décède à Argenteuil en 1789.

La vicomtesse Marie Geneviève de Vassan décède en 1794.

Le château est pris comme bien national pendant

la révolution qui a duré quelques années.

Les habitants ont été invités à utiliser les matériaux du château pour la construction de leur maison.

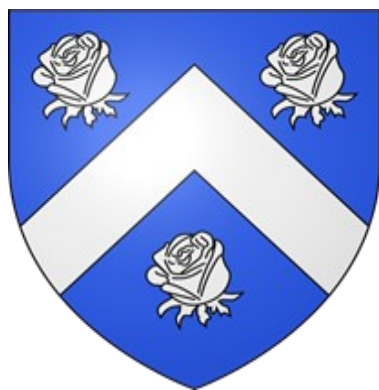
Je ne connais pas la forme du château, ni les remaniements pendant des siècles, ni sa surface étant donné qu'à l'époque dans le Limousin les bâtiments n'avaient pas de fondations. Les pierres étaient posées directement sur le sol.

Il ne reste qu'une tour en ruine avec de belles canonnières.

Je remercie le conseil municipal de m'avoir permis de mettre un article dans la tribune du journal municipal.

Sincères amitiés.

**André CLARISSE**



*La Maire Raymond Vouzellaud  
et le Conseil Municipal  
vous présentent leurs meilleurs  
vœux pour la nouvelle année*

